

Projet de loi n°8076 portant suspension temporaire des déguerpissements en matière de baux d'habitation

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le SYVICOL remercie Madame la Ministre de la Justice de l'avoir demandé en son avis, par courrier électronique du 30 septembre 2022, sur le projet de loi n°8076.

Le projet de loi prévoit de suspendre, jusqu'au 31 mars 2023 inclus, l'exécution des déguerpissements en matière de baux d'habitation. Cette suspension vise à éviter que des locataires qui ne sont pas en mesure de payer leur loyer et leurs charges locatives en raison de difficultés financières dues aux crises actuelles, qui ont un impact croissant sur l'environnement économique, ne soient expulsés et se retrouvent à la rue du jour au lendemain pendant les mois d'hiver.

Compte tenu de l'inflation actuelle et de la hausse des prix de l'énergie, le SYVICOL soutient la suspension temporaire des déguerpissements. Le projet de loi n'appelle pas d'autres commentaires de sa part.

Adopté par le Bureau du SYVICOL, le 5 décembre 2022

Réf.: AV22-49-PL8076